



Collect & Stamp – Questions fréquentes

Les transactions factures et annexes figurant dans l’outil Collect & Stamp remplacent-elles mes factures papier ?

Ces données ne remplacent en aucune manière les factures papier. Vous continuez à recevoir tous les mois une facture papier classique, qui vous est envoyée par courrier. Les informations complémentaires qui figurent sur le portail web Collect & Stamp ne constituent qu’une aide électronique mise à votre disposition pour vous donner des détails sur vos factures papier.

Comment puis-je obtenir un accès à l’application Collect & Stamp ?

Si votre entreprise utilise déjà Collect & Stamp, au moins un des utilisateurs actuels dispose de droits d’administrateur (il s’agit généralement de la personne qui utilise l’application depuis le plus longtemps). Cet administrateur peut très facilement créer un utilisateur supplémentaire au moyen du module « Gestion des comptes utilisateurs » de notre portail.

C’est donc à cette personne que vous devez vous adresser. Si votre entreprise n’utilise pas encore l’application Collect & Stamp, c’est à nous que vous devez demander des droits d’accès. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire internet Collect & Stamp disponible sur www.bpost.be/collectandstamp. Si vous n’avez pas de webpass, vous ne devez pas remplir ce champ. Les informations fournies sur le formulaire internet doivent être exactes et complètes, afin de garantir un traitement rapide et efficace de votre demande.

J’ai oublié mon code d’accès. Que faire pour obtenir un nouveau mot de passe ?

Contactez notre Service Centre par e-mail à l’adresse service.centre@bpost.be en mentionnant clairement votre entreprise, votre numéro de client (PRS) et votre nom d’utilisateur (dans la mesure du possible). Nous vous enverrons un nouveau mot de passe.



Quelle est la différence entre l'autre application web de bpost – « Invoice Reporter » - et le portail Collect & Stamp ?

Invoice Reporter est un service général, qui fournit des factures pour tous les produits de bpost. Ces relevés contiennent exactement les mêmes données que celles qui figurent sur vos factures papier. Le portail Collect & Stamp, en revanche, est une application conçue sur mesure pour un produit spécifique de bpost. Les données que vous pouvez consulter et télécharger dans cette application sont de nature plus opérationnelle et présentées sous une forme adaptée aux besoins des clients Collect & Stamp. Les deux applications correspondent donc chacune à une approche particulière et peuvent être utilisées en complément l'une de l'autre : Invoice Reporter pour une gestion simplifiée de vos factures, Collect & Stamp pour vos rapports opérationnels.

Les récépissés électroniques de mes envois recommandés ont-ils la même valeur légale que les récépissés papier et peuvent-ils dès lors les remplacer ?

Le récépissé électronique disponible sur le portail sécurisé de bpost a valeur légale. Vous pourrez imprimer facilement ce document, par exemple pour l'annexer à un dossier papier. La version électronique constitue cependant le récépissé original et est la seule à avoir valeur légale. bpost conserve pendant un an les récépissés électroniques sur son portail web. Passé ce délai, les récépissés électroniques ne sont plus disponibles sur le site sécurisé. Pour pouvoir utiliser ces récépissés électroniques au-delà du délai d'un an, ils devront être téléchargés et enregistrés sur votre ordinateur.